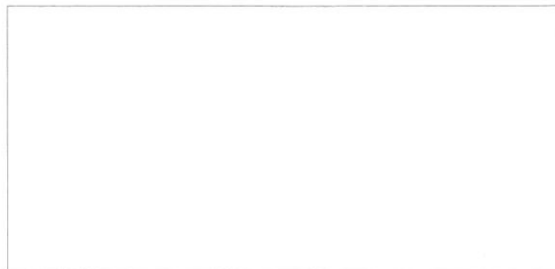


Peipin, le 23 septembre 2021

M A I R I E



RÉF : N° 1355 /BP - 23 septembre 2021

OBJET : Convocation du Conseil municipal en séance plénière

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Je vous convie à la séance qui aura lieu le :

mardi 28 septembre 2021 à 18 heures 30

Salle du Conseil municipal

Place de la Mairie

04200 PEIPIN

NOTA : Les personnes absentes doivent si possible faire parvenir un pouvoir.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 29 juin 2021

Compte rendu de délégation de Monsieur le Maire

Stérilisation de chats errants

Reprise de provision pour risques et charges exceptionnels en lien avec les créances impayées - Inscriptions comptables (Budget principal de la Commune et budget Eau et Assainissement)

Inscriptions en investissement

Décisions modificatives budgétaires

Acquisition parcelles bois Viviane Chabrier

Modification délibération acquisition parcelles bois Huguette Roux

Vente terrain de Carupe

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif (RPQS)

Rapports annuels du délégataire pour l'année 2020 services de l'eau et de l'assainissement collectif (RAD)

Prise de compétences Eau et Assainissement par la CCJLVD à compter du 1er janvier 2023

Convention EDF (barrière accès Durance)

Heures supplémentaires

Création de poste

RIFSEEP - Complément de délibérations

Motions de soutien :

Communes forestières

Autonomie des communes : non à la DGF dérogatoire

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de mes salutations dévouées,

Le Maire,



Frédéric DAUPHIN.

POUVOIR ⁽¹⁾

Je soussigné(e) donne pouvoir à

..... ⁽²⁾

de me représenter à la réunion convoquée pour le 28 septembre 2021 à 18 h 30, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant ⁽³⁾ auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.

Fait à le

Bon pour pouvoir et signature

(1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité. (2) Nom, prénom, adresse (3) Durée de validité : trois reports au maximum